

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 30 mai 2016

Etaient présents tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception Madame ALLEXANDRE, de Messieurs CUGNY, CUVILLIER, ayant donné respectivement pouvoir à Madame RIVELON, à Monsieur LECRIVENT, à Monsieur le Maire et de Messieurs BROGNIART et VIDAL, absents excusés.

Présidence de Monsieur Marc SARPAUX, Maire

1°) Monsieur le Maire apporte tout d'abord quelques précisions sur la surveillance de la baie des 2 Caps qui sera assurée cette année par la S.N.S.M moyennant un coût pour la Commune de 5 000 €.

2°) Décide de fixer le prix de vente de la parcelle communale cadastrée AH n° 387 de 97 m² à 80 € le mètre carré.

3°) Rappelle qu'une parcelle de 1 160m² reste toujours à vendre dans la zone d'activités entre le restaurant l'Estival et le bâtiment d'Eden 62. Un tarif de 65 € le mètre carré est proposé.

4°) M. le Maire propose, pour la parcelle attenante à l'école, l'aménagement d'un espace jeux pour les enfants. Il suggère également, pour la parcelle communale jouxtant les terrains de pétanque, la création d'un multisports.

5°) Fait savoir que l'aménagement d'une partie de l'extension du camping pour l'accueil des campings-cars n'est toujours pas réalisé.

6°) Prend connaissance de la demande d'agrément faite par la Communauté de Communes pour certains sentiers pédestres. Le Conseil, à l'unanimité, autorise le passage des randonneurs et le balisage des itinéraires.

7°) Sollicite l'établissement Public Foncier Nord-Pas-de-Calais pour qu'il assure l'acquisition, le portage foncier et la démolition des biens concernés par l'opération « Audinghen - les abords du Bois d'Haringzelle ».

8°) Autorise M. le Maire à signer la convention d'implantation et d'utilisation des colonnes aériennes d'apport volontaire.

9°) M. le Maire fait savoir que la kermesse des écoles cette année ne se tiendrait pas le dimanche mais un jour de semaine à la salle des fêtes en raison des contraintes imposées par le Plan Vigirate.

10°) Informe le conseil de la subvention de 25 % accordée au titre de la DETR pour la mise en accessibilité des bâtiments publics.

11°) Donne lecture de la lettre adressée à M. le Sous-Préfet concernant certains dispositifs publicitaires en infraction sur la Commune, notamment sur la RD 940.

12°) Sont évoqués :

- La pose de radars pédagogiques rue Principale,
- Le remplacement de la chaudière de l'école,
- Le devis de Veolia pour le curage du bac décanteur de la station du Bourg et des postes de relèvement,
- L'état d'avancement des travaux de la Place et de la rue Portelette

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Marc SARPAUX